

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de la transition écologique et
de la cohésion des territoires

**Conseil général de l'environnement
et du développement durable**

**Décision du 27 juillet 2022
portant désignation et commissionnement d'un enquêteur technique non permanent au
bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre**

NOR : TREV2222179S

(Texte non paru au journal officiel)

Par décision du directeur du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre, en date du 27 juillet 2022,

Monsieur Patrice PETITJEAN est désigné en qualité d'enquêteur technique non permanent et commissionné à cet effet pour la durée de l'enquête technique susvisée.

En application de l'article L. 1621-16 du code des transports, Monsieur Patrice PETITJEAN, est soumis au secret professionnel dans les mêmes conditions que les agents permanents du bureau d'enquêtes sur les accidents de transport terrestre.